Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260303-C20260303-DE

MAIRIE DE PLOUGOULM

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n°C2026.03.03

Date de convocation
23 février 2026

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Président : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Sonia SENANT

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUGOULM s'est réuni le 2 mars 2026, sous la Présidence de M. Patrick GUEN.
Etaient présents : M. Patrick GUEN, Mme Sonia SENANT, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Claudie DEMANGE, Mme Gwénola MEVEL, M. Eric MIOSSEC, M. Jean-René KERVELLEC, Mme Anne SEITE, Mme Danielle VERDON, Mme Frédérique BEYOU, M. Jacques MONFORT,
Absents excusés : Mme Virginie SOCHARD, Mme Angélique QUERE, M. Marcel BIHAN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

D. n°C2026.03.03 : **Vente d'une parcelle appartenant au CCAS : AI n°199**

Il est proposé aux membres du CCAS d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AI n°199 pour une surface de 325 m² à M. ROUE, au prix de 1,5 €/m².

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le CCAS, après en avoir délibéré décide :
- D'accepter la vente de la parcelle AI n°199 à M. Damien ROUE au prix de 1,5 €/m²
- De donner tout pouvoir à M. Le Président pour réaliser cette vente par acte notarié.

VOTE :
- **Pour : 11**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260303-C20260303-DE

Le Président du CCAS, Patrick GUEN

MAIRIE DE PLOUGOULM 29250

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 3 mars 2026
- La publication, le 3 mars 2026

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

